

Compte rendu

ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES CENTRALES SYNDICALES SUR LA PROTECTION SOCIALE ET SON EXTENSION AUX TRAVAILLEURS DE L'ECONOMIE INFORMELLE

INTRODUCTION

Le département pour les Activités des Travailleurs de l'OIT (ACTRAV) du Bureau de pays de l'OIT à Abidjan en partenariat avec le projet « Améliorer les synergies entre la protection sociale et la gestion des finances publiques », mis en œuvre par le BIT et l'UNICEF avec un financement de l'Union Européenne au Burkina Faso, ont réalisé un atelier de renforcement des capacités des centrales syndicales sur la protection sociale au Burkina Faso. Cet atelier qui s'est tenu du 17 au 19 juin 2021, à Koudougou, avait pour objectif d'une part, de renforcer les connaissances et les capacités des centrales syndicales et partager une vision commune de la protection sociale, basée sur les instruments internationaux et les besoins spécifiques des travailleurs au Burkina Faso. D'autre part, il visait à mener une réflexion sur le rôle des organisations de travailleurs dans l'extension de la protection sociale et les axes d'intervention nécessaires pour y parvenir.



Participants

Les objectifs spécifiques de cet atelier étaient :

- 1) Renforcer les capacités des organisations syndicales à travers la formation de l'expertise des points focaux en matière de protection sociale
- 2) Renforcer les capacités de participation syndicale dans les cadres de dialogue sur la protection sociale.
- 3) Renforcer les capacités syndicales de réflexion et action basés sur les Instruments et outils internationaux ;

Cet atelier représente une opportunité d'avancer avec les six centrales syndicales (CGTB, CSB, CNTB, ONSL, USTB et FO/UNSL) membre de l'Unité d'Action Syndicale (UAS) sur des questions liées à l'informalité et à la protection sociale. L'économie informelle est une réalité prédominante dans ces pays, tout comme le déficit de protection sociale pour ces travailleurs. Par conséquent, il est essentiel pour les centrales syndicales de former des experts avec l'étroit appui du BIT Abidjan et son Département des Travailleurs. Dans ce sens, l'UAS a mis en place un Comité intersyndicale sur la protection sociale (CIPS) en 2020 ; cet atelier répond à une demande de renforcement des

connaissances des membres de ce comité et des responsables des centrales en matière de protection sociale.

DEROULEMENT

L'atelier s'est déroulé du 17 au 19 juin 2021, suivant l'agenda présenté en annexe 1. Les différentes sessions ont alterné des présentations en présentiel et en distanciel et des travaux de groupes.

24 Participants représentant les centrales syndicales (voir liste des participants en annexe 2) :

- 2 Points focaux protection sociale par centrale et qui constituent le CIPS ;
- 2 représentants des centrales syndicales en charge ou ayant un intérêt particulier de développer la réflexion et l'action en matière de protection sociale auprès des syndicats/centrales.

L'atelier était animé sur place par :

- Kattia Paredes-Moreno, Spécialiste Principale ACTRAV - BP ILO Abidjan ;
- Olivier Louis dit Guerin, Gestionnaire du projet PFM&SP au Burkina Faso

Les intervenants dans les sessions en distanciel sont signalés dans les pages suivantes. L'atelier s'est déroulé en 9 sessions visant globalement à :

- Présenter les concepts et principes, les normes internationales du Travail et les grandes stratégies de financement en matière de protection sociale ;
- La situation globale de la protection sociale au Burkina Faso et plus spécifiquement du Régime d'Assurance Maladie Universel et de l'Assurance Vieillesse volontaire ;
- Discuter le rôle des organisations de travailleurs dans l'extension de la protection sociale

SESSIONS

Session 1 : Présentation de l'atelier

L'atelier a été introduit par Kattia Paredes MORENO du Bureau d'ACTRAV/BIT d'Abidjan qui a placé celui-ci dans le contexte du déficit en protection sociale en Afrique et la nécessité de promouvoir la couverture de tous les travailleurs et particulièrement ceux de l'Economie informelle qui absorbe près de 80 pour cent des actifs occupés. Ce contexte, aggravé par la pandémie de la COVID-19 et ses impacts socio-économiques, met en exergue le rôle des organisations syndicales (OS) pour la promotion du travail décent pour tous les travailleurs sans droit et sans protection sociale. Les participants ont ensuite exprimé leurs attentes portant principalement sur le renforcement de capacités sur la PS et les instruments internationaux, et le partage d'expériences sur l'extension de la protection sociale au secteur informel.

Sessions 2 : Protection sociale et économie informelle - Concepts et situation au Burkina Faso

Intervenant : Olivier Louis dit Guerin, Gestionnaire du projet PFM&SP au Burkina Faso

Cette session a permis de discuter les approches en matière de protection sociale et l'articulation de deux approches aujourd'hui dans les pays à faibles revenus, notamment au Burkina Faso, à savoir une approche conventionnelle arrimée à l'emploi formel et une approche focalisée sur la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité, notamment à travers les filets sociaux. Entre ces deux approches, les travailleurs du secteur informel qui disposent d'un revenu minimum ne bénéficient pas ou très faiblement d'une couverture ; au Burkina Faso, on estime que moins de 1 pour cent de ces travailleurs adhèrent à une mutuelle de santé ou à l'assurance vieillesse volontaire. Le concept du socle de

protection sociale concilie ces deux approches en promouvant des garanties élémentaires et des niveaux progressifs plus élevés de protection sociale. A Burkina Faso, le système national intègre un ensemble de dispositifs et de programmes qui permettrait de bâtir un socle de protection sociale. Toutefois, ce système est fragmenté, avec une multitude d'acteurs et l'absence d'une vision et d'une architecture claires. Par ailleurs, le contexte de crises climatiques et sécuritaires oriente les interventions vers les filets sociaux pour les ménages pauvres, au détriment d'un investissement dans un système incluant une couverture adaptée pour les travailleurs de l'économie informelle.

Session 3 : Normes internationales et stratégies de financement

Intervenant : Dramane Batchabi, Spécialiste Protection sociale BP/OIT Dakar (distanciel)

Les normes internationales du travail et autres instruments international en matière de protection sociale ont été présentés et discutés notamment concernant leur évolution progressive du modèle d'assurance sociale du début du 20^{ème} siècle vers l'adoption de la recommandation concernant les socles nationaux de protection sociale (n°202) en 2012. La recommandation 202 ainsi que la recommandation sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (n°204), 2015, offrent un ensemble de principes directeurs visant à promouvoir l'extension de la couverture de la protection sociale à tous. Le rôle des organisations est particulièrement important pour la ratification et l'application des instruments internationaux dans les pays. Ce rôle devrait être au Burkina Faso de notamment plaider pour la ratification de la convention concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 (n° 102). Il incombe donc au CIPS de pousser la réflexion et l'action dans ce sens.



Introduction de l'atelier

Session 4 : La protection sociale dans le Dialogue social

Intervenant : Faustin Ekoue Amoussou, Spécialiste Dialogue social BP/OIT Dakar (distanciel)

Le lien entre la protection sociale et le dialogue sociale est étroit : la protection sociale est l'ensemble des mesures mises en place par la société afin de protéger la population face aux nombreux risques de la vie et doit reposer sur une concertation entre tous les membres de cette société. Il est donc impératif d'organiser des espaces de dialogue national autour de la construction d'un système de protection sociale, suivant différentes approches (non structurées, structurantes ou structurelles). Force est de constater que les organisations syndicales ne participent que faiblement à ce dialogue nationale, en partie par manque de connaissances et d'expertise dans le domaine de la protection sociale et aussi en raison de divergences entre les organisations et d'absence d'alliances avec d'autres parties prenantes. Il importe donc de renforcer les capacités des organisations syndicales, de bâtir des pool d'expertise, d'élaborer des orientations stratégiques communes et de mobiliser des alliances avec

d'autres acteurs dont la société civile, les ONG, etc. Ces points ont été largement débattus durant la session, en soulignant notamment que le régime d'assurance maladie universelle est en partie issue de la lutte syndicale et que l'UAS a constitué un comité intersyndical sur la protection sociale, travail sur un projet de document syndical de protection sociale et dispose de cadres techniques tels que le Comité d'Analyse et de recherche Syndical (CARES).

Session 5 : Les obstacles à l'extension de la protection sociale

Intervenant : Olivier Louis dit Guerin, Gestionnaire du projet PFM&SP au Burkina Faso

Cette dernière session de la première journée d'atelier a permis de discuter à travers une vidéo¹, un world café et une présentation synthétisant un ensemble de leçons au niveau international, de discuter grands types d'obstacles à l'extension de la protection sociale au secteur informel dont ceux administratifs, financiers et légaux. Les messages clés discutés sont que ces obstacles sont multiples et qu'il importe de les comprendre et analyser en vue de formuler des politiques adaptées et d'entreprendre des réformes visant à protéger les différentes catégories d'emploi et à faciliter la transition vers l'économie formelle. Ces politiques doivent reposer sur une approche systémique et intégrée et considérer la protection sociale comme un investissement.

Session 6 : Les régimes disponibles/en construction pour le secteur informel au Burkina Faso

*Intervenants : Nestor LENGANE, Directeur des affaires juridiques et du contentieux, CNAMU - Régime d'assurance maladie Universelle,
Boukary DIALLO, CNSS - Assurance vieillesse volontaire*

Deux présentations durant cette session débutant la seconde journée ont permis de faire un état des deux régimes de protection sociale ouverts aux travailleurs de l'économie informelle : l'assurance vieillesse volontaire mise en œuvre par la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS) et le Régime d'Assurance Maladie universelle (RAMU) en cours de construction.

Le constat du faible taux (moins de 10%) des populations actives, du secteur formel privé et public, bénéficiaires de la protection sociale assurée par la CNSS et la CARFO a conduit le gouvernement à instituer, en 2006, l'Assurance Vieillesse volontaire à tous les acteurs des différents secteurs économiques (acteurs des professions libérales, de l'économie informelle, du monde agro-sylvo-pastoral, des Confessions religieuses). La présentation s'est appesantie sur les aspects techniques, notamment sur la procédure d'inscription, les montants et les modalités des cotisations et les avantages de l'assuré volontaire. Après 15 ans d'existence, les adhésions au régimes restent faibles, avec 18.785 assurés en décembre 2020.

Le RAMU constitue un projet phare du gouvernement et s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'étendre la protection sociale aux acteurs du secteur informel. Ce projet entrepris à la fin des années 2000, compte un certain nombre d'acquis dont l'adoption de la loi n° 060-2015/CNT portant Régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso, la création de la Caisse nationale d'Assurance Maladie universelle (CNAMU) en 2018 et le démarrage de la couverture des personnes indigentes dans 4 régions pilotes avec une délégation de gestion aux structures d'appui aux mutuelles sociales. Le projet tarde cependant dans sa mise en œuvre et se heurte à de nombreuses difficultés concernant la fonctionnalité de la CNAMU, l'adoption des textes d'application et l'opérationnalisation du Conseil national d'Orientation du Régime d'Assurance maladie universelle (CNO-RAMU).

¹ Documentaire sur le secteur informel, BIT, Bamako 2011. <https://www.youtube.com/watch?v=hyFI5tHzjg>

Les discussions de ces deux régimes ont mis en exergue la nécessité pour les organisations syndicales de s'impliquer plus dans la concertation entre les acteurs pour la construction et le déploiement de ces régimes, notamment s'agissant du RAMU.

Session 7 : Table ronde - Quid du financement de la protection sociale ? (Distanciel)

*Intervenants : Ghislaine Saizonou-Broohm, chargée du programme genre à la CSI-Afrique ;
Thomas ONGO BIS, Président national du SNTBC ;
Marie-Thérèse GALO TAPE, Responsable comptable et membre du Comité Santé Sécurité au Travail du Bureau National du Comité jeunes FESACI-CG - COTE D'IVOIRE ;
Achille NYANUTE, syndicaliste du Togo
Fatou DIOUF, Tutrice du Centre de formation de Turin*

Les interventions et discussions durant cette table ronde ont porté sur les stratégies de financement de la protection sociale, le rôle à jouer par les syndicats dans le financement de la protection sociale et son extension aux secteurs de l'économie informelle. Les intervenants de cette table ronde ont été des syndicalistes ayant suivi une formation organisée par le Centre de formation de Turin, ACTRAV et la CSI-Afrique sur « Les réponses de la protection sociale à la crise Covid19 - Stratégies et politiques syndicales », du 22 mars au 23 avril 2021. L'exercice voulu était de construire des synergies entre différentes activités de renforcement de capacités et d'aller vers un partage de connaissances et réflexions entre les syndicalistes des différents pays.



Table ronde

Sessions 8 : Réflexion sur le rôle des organisations syndicales dans l'extension de la protection sociale

Intervenant : Kattia Paredes Moreno, Spécialiste ACTRAV, BP/OIT Abidjan

Cette session a permis de faire un rappel sur la mission des organisations syndicales concernant la promotion du travail décent et de la justice sociale pour tous. La protection sociale constituant un axe stratégique du travail décent, le rôle des organisations syndicales est essentiel. Afin d'assurer un rôle efficace et décisif dans l'extension de la protection sociale à l'ensemble des travailleurs et pour couvrir l'ensemble de leurs besoins, les organisations syndicales doivent se renforcer quantitativement qualitativement à travers le renforcement de leur base de représentativité, l'amélioration de leur gouvernance interne et le renforcement de leurs capacités. L'objectif étant d'influencer les décisions et orientations des politiques de protection sociale, il est important de développer leurs capacités d'élaboration des propositions documentées qui se basent sur les Normes Internationales du Travail et sur le dialogue social. Afin d'avancer, des espaces de réflexion dans un cadre unitaire sont indispensables ainsi que le développement des alliances avec d'autres acteurs clés. Un débat s'est engagé sur certains aspects spécifiques au Burkina Faso tels que la rupture du dialogue avec le

gouvernement, la violation des normes internationales et les raisons du retard de l'opérationnalisation de l'AMU.

Session 9 : Travaux de groupe - Elaboration d'un plan d'action pour une action syndicale efficace et pour faire avancer la protection sociale et particulièrement l'AMU en faveur des travailleurs

L'après-midi de la seconde journée et la matinée du troisième jour ont été consacré en partie à des travaux de groupes visant à jeter les bases d'un plan d'action syndical en vue de l'extension de la protection sociale. Il a été proposé aux groupes de réfléchir sur les points suivants :

- Diagnostic syndical, en vue de préparer un plan d'action réaliste et réalisable (analyse swot) ;
- Les normes internationales du travail :
 - Quelles Normes Internationales promouvoir?
 - Comment promouvoir la ratification et l'application des Conventions internationales du Travail ? Quelles actions concrètes?
- Le dialogue social :
 - Quels sont les espaces stratégiques de dialogue social traitant les questions en lien avec la protection sociale ?
 - Quelles stratégies mettre en œuvre pour imposer la participation des organisations syndicales dans ces espaces?
- La construction d'alliances :
 - Avec quels acteurs stratégiques développer des alliances (non syndicaux opérant dans l'économie informelle, organismes d'appui à l'économie informelle national ou international) ?
 - Quel type de coopération privilégier?
- Le comité intersyndical sur la protection sociale (CIPS) :
 - Quel Mandat? Quel Objectif ?
 - Quelle composition?
 - Quel profil des membres?
 - Quel mode de fonctionnement (calendrier, responsabilité?). Quel lien avec l'UAS?
 - Quelles actions?

L'atelier s'est achevé avec la restitution des travaux des groupes. Ceux-ci jettent les bases d'un plan d'action dont l'élaboration sera poursuivie par le CIPS, avec l'appui du projet PFM&SP du BIT au Burkina Faso et d'ACTRAV.

Globalement, l'atelier a permis d'aborder et débattre un ensemble riche de questions relatives à la protection sociale et son extension à l'économie informelle ainsi qu'au rôle des organisations syndicales. Il s'agit désormais pour l'UAS de poursuivre la dynamique lancée, à travers notamment le comité intersyndical sur la protection sociale et d'assurer sa participation effective et constructive aux espaces de dialogue national qui seront importants en 2021 avec l'adoption du nouveau référentiel national pour le développement, l'élaboration d'une Stratégie nationale de protection sociale qui déclinera les grands axes de la Politique sectorielle Travail, Emploi et Protection sociale et l'opérationnalisation du RAMU.

Annexe 1 : Agenda de l'atelier



Improving synergies between Social Protection and Public Finance Management

ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES CENTRALES SYNDICALES SUR LA PROTECTION SOCIALE ET SON EXTENSION AUX TRAVAILLEURS DE L'ECONOMIE INFORMELLE

Horaires	16 juin 2021
	Arrivée des participants

Horaires	17 juin 2021
08h30 - 09h00	Accueil des participants
09h00 - 10h00	Session 1 : Présentation de l'atelier Objectifs et agenda de l'atelier, tour de table des participants (présentation et attentes)
10h00 - 11h30	Session 2 : Protection sociale et économie informelle - Concepts et situation au Burkina Faso Intervenant : Olivier Louis dit Guerin Modérateur :
11h30-12h00	Pause café
12h00-13h00	Session 3 : Normes internationales et stratégies de financement Intervenant : Dramane Batchabi (distanciel) Modérateur :
13h00-14h00	Pause déjeuner
14h00-15h00	Session 4 : La protection sociale dans le Dialogue social Intervenant : Faustin Ekoue Amoussou (distanciel) Modérateur :
15h00-15h30	Pause café
15h30 - 17h30	Session 5 : les obstacles introduction - Word Café Modérateur :

Horaires	18 juin 2021
08h30 - 09h00	Rappel de la veille - Introduction de la journée
09h00 - 11h00	Session 6 : Les régimes disponibles/en construction pour le secteur informel Intervenant : CNAMU / Régime d'assurance maladie Universelle Intervenant : CNSS / Assurance vieillesse volontaire Modérateur :
11h00 - 11h30	Pause café
11h30- 12h30	Session 7 : Table ronde - Quid du financement de la protection sociale ? (distanciel) Intervenants : Gislaine Zaizonou, Thomas ONGO BIS , Marie-Thérèse GALO TAPE, Salfou GOUBA Modérateur :
13h00 - 14h00	Pause déjeuner
14h00 - 14h30	Session 8 : Réflexion sur le rôle des organisations syndicales dans l'extension de la protection sociale Intervenant : Kattia Paredes Moreno Modérateur :
14h30 - 17h30	Session 9 : Travaux de groupe - Elaboration d'un plan d'action pour une action syndicale efficace et pour faire avancer la protection sociale et particulièrement l'AMU en faveur des travailleurs
	Pause café
suite	Session 9 suite : Travaux de groupe

Horaires	19 juin 2021
08h30 - 12h00	Session 9 : suite des travaux de groupes et restitution - Elaboration d'un plan d'action
	Pause café
suite	Session 9 : suite des travaux de groupes et restitution - Elaboration d'un plan d'action Modérateur :
12h00 - 13h00	cloture
13h00 - 14h00	Déjeuner
14h00	Départ des participants

Annexe 2 : Liste des participants

Points focaux – Comité Intersyndical sur la Protection Sociale

Prénom et Nom	Organisation	Email	Téléphone
GUIMBOU Souleymane	ONSL	onslbf@yahoo.fr	71 18 70 82
IDANI Awa	ONSL	onslbf@yahoo.fr	01 80 26 80
BADINI/BANCE Fatimata	USTB	fatimataoued@yahoo.com	70 85 87 75
BENON Ismaël Cédric	USTB	isce.benon@gmail.com	78 85 51 72
Yolande DEMBEGA/KADEOUA	CNTB	y_kadeoua@yahoo.fr	70 29 13 50
Steve Biko DA	CNTB	stevedat01@yahoo.fr	71 32 25 47
Marie Claire OUEDRAOGO	FO/UNS	marieclaireouedraogo29@yahoo.fr	72 18 16 69
Sayouba MONE	FO/UNS	sayoubamone17@yahoo.com	76 37 76 47
Sophie NIKIEMA	CGTB	sophienikiema@yahoo.fr	78 11 97 90
Rasmané KIENTGA	CGTB	kientegarasman@yahoo.fr	76 06 32 46
Noraogo Jean Bernard SAWADOGO	CSB	noraogojb@gmail.com	70 26 04 61
Germaine RAMDE	CBS	Ramde.germaine@yahoo.fr	70 75 06 02

Représentants des centrales syndicales

Prénom et Nom	Organisation	Email	Téléphone
OUATTARA Ouinteni Cheik ADAM	ONSL	ouintenica@yahoo.fr	70 25 10 20
TOGUYENI Alizéta	ONSL	onslbf@yahoo.fr	65 76 57 93
SOURATIE Kadidiatou	USTB	ksouratie@yahoo.fr	78 91 21 11
SOME Nowonetouo Prote Francis	USTB	nigoura@gmail.com	70 24 15 80
SANOU/OUATTARA Sétou	CNTB	setouattara@yahoo.fr	70 26 16 45
YAMEOGO Marc Stéphane	CNTB	amicalmena10@yahoo.com	78 80 17 03
OUEDRAOGO Abdoul Kader Zangbé-Windé	FO/UNS	hoperkdr@yahoo.fr	70 12 78 13
CONGO Zara	FO/UNS	congozara77@gmail.com	78 29 83 86
OUEDRAOGO Nicolas	CGTB	nicolas_oued@yahoo.fr	76 43 55 75
TRAORE Amadou	CGTB	amstrasoul@yahoo.fr	70 18 02 50
KABORE/MANO Ines	CSB	inessamano103@gmail.com	71 22 38 94
Nana Moussa	CSB	nanamoussa314@yahoo.fr	70 36 67 32